

N°2015-CA-41

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
13
- Pouvoirs :
2
- Votants :
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DE MATERIELS

Le 15 octobre 2015, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 1^{er} octobre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE,
MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER,
Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléant

M. Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

-

IV. Pouvoirs :

Pouvoir de Madame LEFEBVRE donné à Monsieur GAUTIER,
Pouvoir de Monsieur LEMONNIER donné à Monsieur TASSERIE.

Étaient absents excusés :

Mmes Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT,
MM. Luc LEMONNIER, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-
chef Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En application de la délibération du 11 septembre 2014, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime favorise la mise en vente de ses matériels sur le site de vente aux enchères AGORASTORE.

En 2014, les recettes liées à ces ventes se sont élevées à 6 482,74 € et ont atteint depuis le 1^{er} janvier 2015 la somme de 64 628,38 € pour environ 80 lots mis en vente, dont 15 véhicules.

Actuellement, l'acheteur ayant emporté l'enchère peut procéder au règlement auprès du Trésor Public de la manière suivante :

- en numéraire pour les sommes inférieures à 300 €,
- par carte bancaire,
- par virement.

Le Payeur départemental délivre, après règlement, une attestation permettant ainsi à l'acquéreur de récupérer son achat auprès du Sdis.

Compte tenu du nombre de ventes d'ores et déjà opérées sur le site AGORASTORE et au regard des perspectives de ventes que se fixent le Service par l'intermédiaire ou non de cette plateforme, la constitution d'une régie de recettes associée s'avère nécessaire.

Une telle régie permettrait en effet de gagner en souplesse, tant pour le Service dans le traitement des règlements, que pour les acheteurs avec la possibilité de payer directement en ligne par virement ou par carte bancaire.

Madame DUFOUR, chef du bureau des finances, est pressentie pour assurer les fonctions de régisseur titulaire, avec comme suppléante sa collaboratrice Madame HEBERT. Toutes deux opèrent les écritures liées aux ventes déjà effectuées.

Cette responsabilité ouvre droit à la perception d'une indemnité dont le taux, fixé par la réglementation, est fonction du volume des fonds maniés ; volume qui détermine aussi le montant du cautionnement que doit souscrire le régisseur pour garantir le Service.

A noter que la régisseuse et sa suppléante pourront par ailleurs souscrire une assurance nominative en vue de couvrir tout ou partie de leur responsabilité personnelle et pécuniaire.

Il vous est donc proposé d'autoriser le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la création d'une telle régie de recettes ainsi que tout autre document qui en serait la suite ou la conséquence.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER